

Guide pratique pour le

Pré-

Les p...
ils so...
d'aut...
Prése...
et not...
découv...
existen...
Enfin, p...
tout un...
histori...

Qu...

Pr...

Ou...

ont démontré** :

ions dans la plupart des régions de France et d'ailleurs. C'est une
affecte des espèces rares, vivant dans des milieux très particuliers, mais
les moins exigeantes que l'on considérait comme communes il y a encore

de régression, il y a la destruction directe des milieux
(par exemple : prairies, haies, etc) par l'homme, mais aussi
l'agriculture intensive



(Argynnis paphia)

cre
espèces
les étudier sur
ces, car les effectifs
naturelle d'une année
l'autre.

* GRE...
** Par exemple : Collins (1997), Parsons (Mark S.), Vovoid (Ian P.), 2006.- Rapid declines of
common, widespread British moths prove evidence of an insect biodiversity crisis. Biological conservation 132 (2006) : 279 -291.

La nature que nous côtoyons tous les jours, celle des jardins, des espaces verts ou des bords de routes, qualifiée d'« ordinaire », est également malmenée : l'utilisation excessive des engrais et pesticides, le contrôle et le « nettoyage » abusif des milieux (tontes régulières, arrachage des mauvaises herbes, etc.) sont incompatibles avec la préservation de la diversité biologique.

Ces espaces jouent pourtant un rôle très important dans la survie et le maintien des populations de papillons plus ou moins communs : ceux-ci s'en servent comme des zones refuges, des sites d'alimentation ou les utilisent comme couloirs de dispersion.

Les jardins privés représenteraient à eux seuls environ un million d'hectares en France ! Une gestion respectueuse de ces espaces constitue donc un enjeu important en terme de préservation des papillons et de la biodiversité en général.



Un jardin pour une biodiversité minimale ... ou maximale

Petit historique du projet...

C'est sur le constat du déclin de nombreuses espèces de papillons en Côtes d'Armor que VivArmor Nature lance en 2004 le projet de création de refuges à papillons. Le Greta a ensuite repris le flambeau, en 2006, pour étendre le projet à tous les autres départements du Massif armoricain (régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire).

Qu'est-ce qu'un refuge à papillons ?

Le refuge à papillons se définit comme une zone de nature permettant aux papillons d'accomplir la totalité de leur cycle de vie, et donc d'assurer leurs besoins vitaux : l'alimentation et la reproduction. Cela implique une gestion adaptée de l'espace et de la végétation, qui respecte les différents points suivants :

Conserver ou semer dans son jardin des plantes « hôtes » permettant aux chenilles des papillons de se nourrir

C'est une des principales mesures à appliquer pour que le refuge soit réellement favorable aux papillons. Pourquoi ? Car les papillons sont des insectes qui sont complètement dépendants des plantes sauvages : selon les espèces, les chenilles peuvent consommer soit des plantes très diverses (chenilles « polyphages »), soit un panel limité de plantes (chenilles « oligophages »), soit une seule espèce de plante (chenilles « monophages », et donc très exigeantes !). La plante nourricière de la chenille est appelée « plante-hôte », et c'est sur elle que la femelle papillon va pondre. La plupart des espèces diurnes de nos régions sont oligophages ou monophages, ce qui les rend très vulnérables à la modification de la végétation qui peut entraîner la disparition de leur plante-hôte.

Il faut donc se souvenir que les chenilles sont beaucoup plus exigeantes que les papillons en lesquelles elles se métamorphosent.



Chenilles du Pain-du-Jour (marchis) sur leur plante-hôte : l'ortie

Qui peut créer un refuge à papillons ?

Toute personne ou collectivité se trouvant sur l'une des trois régions du Massif armoricain (Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire), peut créer un refuge à papillons. Il faut simplement disposer d'un terrain, même de très petites dimensions, et respecter la « charte pour la préservation des papillons ».

Exemples de plantes-hôtes :

Il existe un très grand nombre de plantes hôtes. Pensez aux espèces communes que vous observez à proximité de chez vous dans les prairies, les friches ou les bords de route. Les plantes qui poussent spontanément dans votre jardin sont également à préserver car souvent très utiles à la petite faune : Trèfles (comme le Trèfle rampant *Trifolium repens*), graminées (tel le Brome érigé *Bromus erectus*, le Dactyle aggloméré *Dactylis glomerata*,...), Ronces (*Rubus sp.*), Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ou certaines légumineuses (comme le Lotier corniculé *Lotus corniculatus*), ...

Parmi les plantes hôtes, on peut citer également la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Gaillet jaune (*Galium verum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Ortie (*Urtica dioica*), le Lierre (*Hedera helix*) ... Pensez aussi aux arbres et arbustes : Genêt (*Cytisus scoparius*), Chêne (*Quercus sp.*), Noisetier (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*),...



Conserver ou semer dans son jardin des plantes et/ou des arbres attractifs permettant aux papillons adultes de se nourrir

Les papillons, au stade adulte, se nourrissent essentiellement de nectar. Ils y trouveront l'énergie nécessaire pour se déplacer et se reproduire.

Contrairement aux chenilles, chaque espèce de papillon n'est pas strictement liée à une ou plusieurs plantes pour butiner. Certaines plantes seront en revanche plus attractives que d'autres, parce que leur nectar est abondant ou très odorant.

Exemples de plantes nectarifères :

Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), Valériane officinale (*Valeriana officinalis*), Menthe (*Mentha sp.*), Chardon (*Cirsium sp.*), Lierre (*Hedera helix*), Ronces (*Rubus sp.*), Succise des prés (*Succisa pratensis*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)...

Certains arbres et arbustes communs de nos régions ont des floraisons particulièrement attractives : les Cornouillers (*Cornus mas* et *C. sanguinea*), les Saules (*Salix sp.*), les Tilleuls (*Tilia cordata* ou *T. platyphyllos*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) et les Aubépines (*Crataegus monogyna* et *C. laevigata*) ...



Un Demi-deuil (*Melanargia galathea*) occupé à butiner

Le *Buddleia*... un faux ami de la biodiversité !

L'« arbre à papillons » ou *Buddleia*, d'origine asiatique, est bien connu pour son pouvoir attractif sur les papillons. Son nectar abondant et odorant attire en effet bon nombre d'insectes. Mais attention ! Il figure parmi la liste des plantes invasives en France car il pose problème dans de nombreux milieux naturels en envahissant l'espace et en éliminant par concurrence la végétation naturelle. Préférez donc des arbustes sauvages de nos régions, certains étant également très attractifs pour les insectes !



Une Carte géographique (*Araschnia levana*) attirée par le nectar d'une fleur de ronce

Évitez les plantes exotiques et ornementales, et choisissez des espèces de plantes et d'arbustes locales !

Tous les animaux de notre faune sauvage, y compris les papillons, sont adaptés à leur environnement naturel. Au fil du temps, les insectes ont ainsi évolué aux côtés des espèces végétales, desquelles ils sont aujourd'hui indissociables.

La plupart des plantes (graines ou semis) que vous trouverez dans les magasins sont des variétés horticoles, c'est-à-dire qu'elles n'existent pas dans la nature. Les chenilles ne les reconnaîtront donc pas !

Sachant qu'il n'y a pas de papillons sans chenilles, un jardin riche de plantes ornementales sera très inhospitalier pour la reproduction des papillons et très pauvre en petits animaux sauvages.

D'autre part, ces espèces horticoles, choisies et sélectionnées pour leurs qualités esthétiques, n'ont pas la même morphologie que les espèces sauvages. Certaines ne produisent quasiment pas de nectar, d'autres ont des fleurs modifiées impossibles à butiner pour les insectes (le nectar se situant trop en profondeur dans la fleur par exemple).

Pour ne pas faire d'erreurs, fiez-vous au nom latin !



Conserver le lierre sur les arbres ou les murs

Pour qu'une espèce de papillon perdure d'année en année, il faut nécessairement qu'elle survive à l'hiver.

Une grande partie des papillons adultes de nos régions meurent avant l'hiver. Leur descendance sera assurée par les œufs qu'ils auront pondus. Ainsi, c'est l'œuf, la chenille ou encore la chrysalide qui survivra à l'hiver. Au printemps suivant, le cycle reprendra.

Cependant, chez certaines espèces, les papillons passent l'hiver sous leur forme adulte : ils trouvent un abri et rentrent dans un état proche de l'hibernation jusqu'aux beaux jours de l'année suivante. Le lierre (mais aussi d'autres plantes grimpantes ou arbustes au feuillage persistant) est un abri potentiel pour ces espèces. Le Citron (*Gonepteryx rhamni*), par exemple, y trouve ainsi un lieu d'hivernage privilégié. De plus, la floraison automnale du Lierre permet à de nombreux papillons tardifs ou hivernants de trouver une source de nourriture d'autant plus appréciée qu'elle est rare en cette saison.



Proscrire, sur la partie du terrain en refuge, l'emploi de produits chimiques

■ L'utilisation des engrais et des pesticides est à éviter sur votre refuge à papillons. Les pesticides sont globalement très néfastes aux insectes, et de façon plus large à toute la faune du jardin. Les molécules toxiques qui les composent s'accumulent dans les organismes des chenilles et entraînent leur mort : on ne peut donc pas associer préservation des papillons et traitement chimique.

Les engrais peuvent également être toxiques, mais c'est principalement par la modification du sol engendrée qu'ils risquent d'être néfastes. Leur emploi soutenu se traduit par l'uniformisation et la banalisation de la végétation présente, et ce pour de nombreuses années. Et à diversité de plantes réduite, richesse en papillon restreinte. Pour l'entretien du jardin, on privilégiera donc les méthodes manuelles ou l'utilisation parcimonieuse de produits agréés en agriculture biologique.



Laisser si possible une partie du refuge en végétation naturelle et ne faucher qu'à l'automne

Les « herbes folles », graminées et autres « mauvaises herbes » sont des espèces intéressantes car elles poussent spontanément au jardin et sont pour beaucoup des plantes-hôtes de papillons. Si vous ne souhaitez pas que l'ensemble de votre refuge en soit couvert, pourquoi ne pas en laisser au moins quelques mètres carrés ? En effet, une petite surface d'ortie ou de graminées remplira pleinement son rôle de plante-hôte pour plusieurs espèces de papillons.

Invitez-vous dans votre refuge

Soyez curieux ! Votre refuge à papillons est un espace sauvage, mais pas un sanctuaire : permettez-vous d'y regarder de plus près, de chercher les invertébrés qui vivent dans la végétation, ceux qui butinent, ou ceux qui se cachent dans la litière du sol... Vous y ferez probablement de multiples découvertes !

En ce qui concerne la fauche, passer la tondeuse sur la partie du terrain en refuge avant l'automne peut être un vrai désastre pour le succès de la reproduction des papillons : les chenilles sont condamnées (destruction directe des individus, disparition de la plante-hôte), et les adultes n'ont plus de sources de nectar. En revanche, un entretien à la fin de l'automne est tout à fait envisageable, car c'est la période la moins préjudiciable.



Citron (*Gonepteryx rhamni*) butinant un pissenlit

Pour un refuge discret...

A chacun de placer son refuge là où bon lui semble et d'en choisir la surface. Vous n'êtes pas obligés de transformer la totalité de votre jardin en refuge ! Vous pouvez aussi créer votre refuge dans un petit coin du jardin, en bande le long d'une haie, autour des pieds des arbres... Un refuge de quelques mètres carrés sera toujours utile ! On peut aussi mettre en place un système de rotation : laisser pendant tout l'hiver une petite partie de son jardin sauvage, et l'année suivante faucher cette partie et changer de place le refuge. Sachez aussi que plus le refuge est grand, plus le nombre d'espèces de papillons potentiel sera élevé...!

Un Myrtil (*Maniola jurina*) intéressé par un parterre de pâquerettes



Pour aller plus loin

Identification des papillons et chenilles

Tom TOLMAN, Richard LEWINGTON, 2004. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. Ed. Delachaux et Niestlé, 320 p. (34 €)

Tristan LAFRANCHIS, 2001. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, Ed. Biotope, 448 p. (43.45 €)

Tristan LAFRANCHIS, 2007. Papillons d'Europe. Ed. Diatheo, 380 p. (36 €)

D. J CARTER & B. HARGREAVES, 2005. Guide des chenilles d'Europe. Ed. Delachaux et Niestlé, 311 p. (31 €)

Petits guides d'initiation aux papillons

Vincent ALBOUY, 2001. Les papillons par la couleur. Ed. Minerva, 197 p. (18 €)

Heiko BELLMANN, 2006. Quel est donc ce papillon ? Ed. Nathan, 449 p. (21 €)

Robert GUILBOT & Vincent ALBOUY, 2004. Les papillons. Ed. De Vecchi, 128 p. (16 €)

Insectes du jardin

Vincent ALBOUY, 2007. Les insectes, amis de nos jardins. Editions Édisud, 160 p. (19 €)

Vincent ALBOUY, 2004. Le jardin des insectes : les connaître, favoriser leur présence. Ed. Delachaux et Niestlé, 221 p. (25 €)

PONEMA, 1995. Attirez les papillons dans votre jardin. Ed. Eveil Editeur, 96 p.



Papillons de nuit

Roland ROBINEAU, 2007. Guide des papillons nocturnes de France. Ed. Delachaux et Niestlé, 287 p. (35 €)

Patrice LERAUT, 2006. Papillons de nuits d'Europe, Vol.1 (Bombyx, Sphinx, Ecaillés...). Ed. N.A.P., 387 p. (59 €)

Townsend M., Waring P., 2007. The concise field guide of Moths of Great Britain and Ireland. British Wildlife Publishing. (18 €)

Pour se procurer des graines de plantes sauvages

Les Jardins du Naturaliste

36 bis rue Dufour-Lebrun, 60590 Talmontiers.
Tél. : 03 44 84 92 96 / <http://www.le-jardin-du-naturaliste.com/>

Les Jardins de Sauveterre

chez Jacques et Colette Girardeau, Laboutant,
23220 Moutier Malcard. Tél : 05 55 80 60 24.

Nova Flore

Techniques Alternatives de Fleurissement, Za des Fontaines, 49 330 Champigné. Tél : 02 41 22 10 55.
<http://www.novaflore.com/>





- ① Concevoir et entretenir un espace de façon à fournir aux papillons les conditions favorables à la totalité de leur cycle biologique.
- ② Conserver ou semer dans son jardin des plantes « hôtes » permettant aux chenilles des papillons de se nourrir.
- ③ Conserver ou semer dans son jardin des plantes « attractives » permettant aux papillons adultes de se nourrir.
- ④ Garder dans les jardins qui en possèdent du lierre sur les arbres ou certains murs ; il apporte notamment un refuge hivernal pour certaines espèces de papillons.
- ⑤ Interdire sur la partie du terrain en « refuge » les traitements chimiques et utiliser de préférence des méthodes manuelles ou des produits utilisés en jardinage biologique (purin d'orties ...).
- ⑥ Laisser si possible une partie du refuge en végétation naturelle (même quelques m² permettent de protéger quelques papillons) et ne faucher qu'à l'automne.

NOM et Prénom du propriétaire :

Adresse :

Code postal et commune :

N° de téléphone :

E-mail :

Surface approximative du refuge :

Type de terrain (description sommaire) :

« Je m'engage à préserver les papillons dans mon jardin et à respecter la charte pour la préservation des papillons »

Date et signature :

Je souhaite recevoir ... panneau(x) à 4 € l'unité pour signaler mon refuge

* Si vous êtes une collectivité, renvoyez également cette fiche au GRETIA. Une convention de création de refuge à papillons sera ensuite rédigée entre le représentant de la collectivité et le GRETIA. Si vous habitez en Côtes d'Armor, renvoyez cette fiche à l'association VivArmor Nature qui créera votre refuge : VivArmor Nature, 10, boulevard de Sévigné, 22 000 SAINT-BRIEUC.



Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter !

GRETIA, Bât. 25, Campus de Beaulieu
35 042 Rennes cedex

Tel : 02 23 23 51 14 / Fax : 02 23 23 51 38

Mail : gretia.refuge.papillons@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.gretia.org>

Une opération



Action soutenue par :

